



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 5 septembre 2024**

**RAPPORT N° 24/2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et
l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking
du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission – élargie chargée d'étudier le **préavis N° 24/2024** intitulé « **Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès** », déposé à la séance du Conseil communal du 13 juin 2024 s'est réunie le **lundi 24 juin 2024 à 19h00, en salle 6 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

PLR	Mme	Sandra Marques
-----	-----	----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Mickael Bertschy		x	
da.	M.	Pierre Chiffelle		x	
PLR	M.	Laurent Cornu	x		
PS	Mme	Monique Gavin	x		
da.	M.	Alain Gonthier	x		
EAV	Mme	Marianne Ghorayeb			x
LCVL	M.	Ceki Gülcü	x		
PLR	M.	Peter Keller	x		
PS	M.	Vincent Matthys	x		
Verts	Mme	Sophie Métraux	x		
UDC	M.	Bastien Schobinger	x		
da.	M.	Clément Tolusso		x	

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	x		
Da.	Mme	Valérie Luccarini	x		

La Municipalité était représentée par :

- M. Pascal Molliat, Municipal ; pascal.molliat@vevey.ch
- Mme Laurie Willommet, Municipale ; laurie.willommet@vevey.ch

Le service est représenté par :

- M. Bernard Dubois, chargé de projet ; bernard.dubois@vevey.ch
- Mme Manon Fawer, cheffe de service ; manon.fawer@vevey.ch

INTRODUCTION

Monsieur le Municipal Pascal Molliat prend la parole pour présenter le projet d'étude et d'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE, ainsi que la réalisation d'un ascenseur d'accès extérieur. Ce projet est similaire au collège provisoire qui avait été installé en urgence après l'incendie du collège des Crosets. (*Pour mémoire, le 04.07.2017, un incendie a ravagé en milieu de journée la toiture du collège des Crosets sur laquelle étaient installés des panneaux solaires.*) Les dimensions du bâtiment restent les mêmes que celles connues par la ville il y a quelques années.

L'acquisition des modules est prévue, et ceux-ci seront revendables ou modulables/déplaçables par la suite. Ils suivront le même modèle que le module situé à côté de Del Castillo.

L'urgence est moins prononcée que pour le précédent projet, ce qui nous donne un peu plus de temps. Rappelons que ce préavis est déposé en parallèle au préavis pour le crédit d'ouvrage N°23/2024 pour la construction d'un collège modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage.

Le collège provisoire sera installé pour une durée de 5 ans. Le contrat n'est pas encore signé, mais il existe un accord écrit de la part du SIGE. Le contrat est renouvelable, en cas de besoin, d'année en année.

Un paramètre supplémentaire concerne l'installation d'un ascenseur sur le quai Maria-Belgia, une demande du SIGE pour des raisons de sécurité. Ce projet fera l'objet d'une enquête publique et pourra être soumis à des oppositions. Cependant, les deux projets sont indépendants : la construction du collège peut se faire même si l'ascenseur n'est pas finalisé ou s'il y a des oppositions.

Le projet a été validé par la commission des finances et la commission de l'énergie. Les places de parking sur la dalle seront compensées sur la rue du Torrent ou par des places privées.

La Municipale, Madame Laurie Willommet, nous explique qu'en termes de besoins scolaires, ce collège provisoire accueillera les classes de 7e et 8e années, qui seront légèrement plus petites que celles du bâtiment du Rivage.

Le préau sera situé le long du lac, comme indiqué dans le préavis. Étant donné qu'il s'agit d'un collège provisoire, il faudra s'adapter au terrain pour que tout se passe au mieux pour tout le monde en termes de sécurité.

Les services mettront tout en œuvre pour que tout soit prêt pour la rentrée 2025, car il y a un grand besoin de collèges provisoires pour cette date. Il est crucial que ce collège provisoire voie le jour, car les établissements scolaires ont réellement besoin de plusieurs classes supplémentaires.

Monsieur Bernard Dubois, chargé de projet, nous présente la situation actuelle et future de ce préavis. Les nouveaux plans montrent que les classes ont été légèrement agrandies pour respecter les normes, et un ascenseur a été prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Lors de la présentation, il est demandé de nous donner les explications quant aux acronymes utilisés dans le tableau de la mise en service du collège du Clos, p. 5 du rapport :

Projets	Groupe de mandataires	Situation	Affectation		2023		2023/2024				2024 / 2025				2025 / 2026				2026 / 2027			
			Initiale	A terme	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24	T4 24	T1 25	T2 25	T3 25	T4 25	T1 26	T2 26	T3 26	T4 26	T1 27	T2 27
Collèges provisoires																						
		Rivage	1P-6P		EP	Et	PP	PP	PC	PC	Mob	Tx	Tx	Tx								
		SIGE	7-8P		EP	Et	PP	PP	PC	PC	PC	Mob	Tx	Tx								
Transformations																						
	A	Centre	1P-8P	7P-8P	EP	EP	PP	PP	Pr	EI	EI	EI	EI	EI	PC	Mob	Tx	Tx	Tx	Tx	Tx	

Extrait calendrier séquence 1 – Rivage – SIGE - Clos

Voici les explications :

EP = Etudes préliminaires

PP= Etudes de projet

PC= Etudes en cours

Mob = Prendre possession du terrain

Tx = Travaux

Une étude spécifique a été demandée par rapport à l'ascenseur « urbain » dû au fait qu'il soit à l'extérieur, c'est la raison pour laquelle les 2 objets/projets ne pourront certainement pas être mis en place au même moment.

Il est bon de rappeler que nous ne sommes pas dans le même cas de figure que pour le collège provisoire qui sera installé sur le site des Galeries du Rivage et qui est actuellement en attente d'une décision du Tribunal Cantonal par rapport aux oppositions qui sont en cours.

1. DISCUSSION

Nous pouvons identifier 3 grands chapitres dans ce préavis, l'ascenseur extérieur, le bâtiment du collège provisoire et l'aménagement du site.

1.1 Ascenseur extérieur

Une question a été posée concernant l'ascenseur, qui représente plus de 10 % des travaux. Si la construction extérieure de l'ascenseur n'est pas possible, a-t-on envisagé une solution intérieure ? La réponse est que le coût a été estimé avec une marge haute. Mettre l'ascenseur à l'extérieur, accompagné d'un escalier, n'est pas fondamentalement plus cher.

Un accord avec le SIGE permet d'utiliser temporairement leur ascenseur privé situé du côté gauche du bâtiment, car l'utilisation de la rampe est interdite pour des raisons de sécurité. De plus, il est important de porter une attention particulière sur le fait qu'il y aura plus de 100 repas livrés pour le parasolaire, nécessitant une logistique conséquente, et que la rampe ne sera donc pas une option.

Concernant la taille de l'ascenseur, il devra permettre à des personnes de monter en chaise roulante ainsi que pouvoir transporter des chariots de nourriture.

1.2 Bâtiment du Collège Provisoire

Une question a été posée sur le timing du projet. Étant donné que le collège du Rivage risque d'être prêt plus tard que prévu, que se passe-t-il si la rénovation du collège du Clos doit attendre ? La réponse est que le collège provisoire du SIGE accueillera les classes de 7e et 8e années, tandis que le collège des Galeries du Rivage sera pour les classes de 1ère à 6e années. En cas de retard du collège du Rivage, les élèves de 1ère à 6e années du Clos resteront au Clos, car il n'y a pas d'autres solutions pour le moment.

Si seul le collège du SIGE est opérationnel, environ 10 classes de 7e et 8e années seront déplacées du Clos au SIGE, libérant ainsi de l'espace pour d'autres classes au Clos.

La convention avec le SIGE est de 5 ans, renouvelable. Initialement, le SIGE ne souhaitait qu'un contrat de 3 ans, mais après de longues négociations, un contrat de 5 ans a été conclu.

Il est bon de noter que la recherche d'autres solutions provisoires continue en parallèle pour assurer le renouvellement des établissements scolaires.

La viabilité du collège provisoire pendant 10 ans a également été abordée. Les modules sont de qualité, modulables et peuvent même être agrandis si nécessaire. Ils ne nécessitent pas d'entretien particulier, mais il est important de créer un environnement agréable de travail pour les élèves et les enseignants.

En cas de prolongation du bâtiment, il n'y a pas de souci quant à la capacité de la structure du SIGE à supporter la charge du collège provisoire.

Pour finir, une question a été soulevée concernant la désinfection de la station d'épuration actuelle et son impact potentiel. Il a été confirmé que la centrale d'épuration actuelle sera maintenue, ce qui ne posera aucun problème pour l'installation d'un collège provisoire sur la dalle.

Aménagement du Site

Concernant la rampe, elle ne peut plus être utilisée pour des raisons de sécurité, contrairement à ce qui avait été fait lors du précédent collège provisoire.

Il est demandé de préciser que l'AMO et le BAMO (réf. p. 6 préavis) seront assurés par la même entreprise, avec un coordinateur dédié à la gestion ce qui facilitera le suivi.

Les salles seront légèrement agrandies, ce qui réduira le nombre total de salles et nécessitera une dérogation spéciale pour le collège provisoire par rapport aux normes scolaires actuelles.

La planification générale prévoit l'utilisation du collège jusqu'en 2031, avec une convention reconductible et un délai de notification suffisant pour les deux parties. Le SIGE soutient le renouvellement des collèges de Vevey.

Une question a été posée sur la cohabitation avec les habitants. Les voisins seront informés et une ligne d'assistance sera disponible pour toute question ou remarque. Si nécessaire et en dernier recours, une médiation pourra être organisée en cas de besoin.

En termes de coût d'aménagement extérieur, un budget est prévu pour des aménagements éventuels, comme des peintures sur la route par exemple. Une analyse sera également menée avec les enfants pour qu'ils s'approprient l'espace et donnent ainsi leur avis, ce qui permet une meilleure adaptation et un engagement actif de leur part.

Enfin, le préau sera aménagé pour permettre aux enfants de sortir directement des salles de classe. Des bornes amovibles seront activées pendant les récréations pour sécuriser l'espace. Une expérience similaire a déjà été menée par suite de l'incendie du collège des Crosets, et le même dispositif sera mis en place.

Le plan d'investissement est basé sur une estimation réalisée par un architecte mandaté, prenant en compte un collège similaire à Pully, avec des baisses de tarifs pour les containers. Le Municipal Pascal Molliat a informé que l'économie d'électricité grâce aux panneaux solaires sera d'environ CHF 10 000 par an, avec un coût annuel de CHF 50 000 pour les charges d'exploitation.

Au niveau des conclusions du préavis, la commission a une proposition technique à formuler dont voici le contenu.

Point 8.5 : La phrase « d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire d'un montant total de CHF 11'340.— au budget 2024, relatif à la location de la dalle-parking et à l'exploitation du collège provisoire période octobre - décembre» pourrait laisser penser que le collège est déjà en exploitation. Cette observation est pertinente.

Pour clarifier, une proposition **d'amendement technique** a été suggérée, respectivement de réécrire le point 8.5 comme suit :

- "5. D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 11'340 au budget 2024, relatif à la location de la dalle-parking pour la période d'octobre à décembre."

Votation de l'amendement technique par la commission :

Pour : 9

Contre : 0

Abst : 2

Point 8.6

Il est demandé pourquoi les montants 6.1 et 6.2 ne sont-ils pas inscrits?

La raison est parce qu'il n'est pas possible de voter des montants précis car la convention avec le SIGE n'est pas encore signée, et les charges d'exploitation ne sont qu'évaluées. Au total, il s'agira d'environ CHF 100'000.—

Pour clore les discussions, une question a été posée concernant l'état d'avancement du projet, demandant si un rapport pourrait être fourni lors du prochain conseil. La réponse a été affirmative, confirmant que l'état d'avancement sera effectivement transmis.

2. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Extrait du procès-verbal de la séance du 06.06.2024 :

P24 - 2024 : Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès
Conformément à l'art. 71 al 1 du règlement du Conseil communal, la commission de l'environnement et de l'énergie a examiné l'aspect du préavis N° 24/2024 et **s'est déterminée favorablement**, quant à ses conclusions.

Détermination de la Commission des finances :

Extrait du procès-verbal de la séance du 05.06.2024 :

Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès (2024/P24)
Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis N° 24/2024 et s'est déterminée favorablement à **l'unanimité**, quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°24/2024, **tel qu'amendé**, comme suit :

Pour : A l'unanimité des membres présents

Contre : 0

Absentions : 0

3. CONCLUSIONS

La commission ad hoc a voté les conclusions amendées du préavis N°24/2024, avec un résultat favorable : pour à l'unanimité des membres présents.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, telles qu'amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 24/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'étude et d'ouvrage d'un montant global de CHF 4'993'000.— TTC pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire d'un montant ~~total~~ de CHF 11'340.— au budget 2024, relatif à la location de la dalle-parking ~~et à l'exploitation du collège provisoire pour la~~ période d'octobre à décembre.
 - Comptes 526.3161 : CHF 11'340. — ;
6. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 6.1. la location de la dalle-parking et l'exploitation du collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE ;
 - 6.2. charges d'exploitation du collège provisoire.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice

Sandra Marques

Séance terminée à 20h25

Rapport validé le 9 juillet 2024